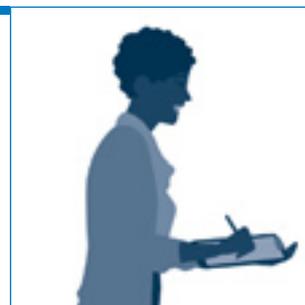


# PRISE EN CHARGE PSYCHO-SOCIALE

## *L'évaluation sociale en dialyse péritonéale*



**Josiane MORAT - Assistante sociale - AIDER - MONTPELLIER**

L'évaluation sociale est un "moyen" dans l'intervention sociale.

C'est une action faite dans le cadre d'une mission menée par l'assistante du service social **qualifiée**.

Qualifiée : parce que quel que soit l'objectif, la démarche de l'assistante sociale reste la même et s'adapte au champ d'application concerné. Le choix de l'attitude ou des connaissances, va tenir compte du cadre institutionnel et de la législation sociale.

(Ex : service social hospitalier ou service social C.A.F.).

L'éthique méthodologique distingue les phases suivantes de notre démarche :

- le recueil des données pour comprendre et analyser la situation,
- la détermination, avec la personne, des objectifs et des éléments d'aide,
- la mise en place du plan d'aide,
- l'évaluation des résultats obtenus et des moyens employés.

**L'objectif :** aide à la personne

**Les moyens :** l'entretien avec la personne et/ou sa famille, l'utilisation de la législation sociale, des réseaux, des professionnels concernés, l'environnement familial, des relations de proximité, qui permettront aux projets d'aboutir.

Notre intervention reste centrée sur la personne et son environnement familial et social.

### **L'assistante sociale en néphrologie**

Le cadre institutionnel peut être public (centre hospitalier) ou privé (associations, centres).

L'assistante sociale est un lien entre le patient, la famille, et l'institution, c'est un lien vers l'extérieur.

C'est le Professeur Hamburger qui, le premier, intégra une assistante sociale à l'équipe soignante de Necker. Les associations telle que l'A.U.R.A. se dotèrent d'un service social en 1971, suivie de l'A.I.D.E.R. en 1974 et de l'E.C.H.O. en 1975.

Les patients n'étaient plus en situation de "survie", ils vivaient plus longtemps. Leur maladie était une maladie chronique, leur demande était d'avoir une qualité de vie.

La présentation qui suit se base sur l'expérience que j'ai pu acquérir depuis 27 ans au sein de l'association A.I.D.E.R. (Association pour l'Installation à Domicile des Epurations Rénales).

L'éthique méthodologique distingue les phases suivantes de notre démarche :

- le recueil des données pour comprendre et analyser la situation,
- la détermination, avec la personne, des objectifs et des éléments d'aide,
- la mise en place du plan d'aide,
- l'évaluation des résultats obtenus et des moyens employés.

**L'objectif :** l'aide à la personne, aide à restaurer son autonomie.

### **Les moyens :**

- l'entretien avec la personne et/ou sa famille,
- l'utilisation de la législation sociale,
- des réseaux,
- des professionnels concernés,
- de l'environnement familial,
- des relations de proximité,

qui permettront aux projets d'aboutir, projets de toujours adapter l'individu à son environnement familial.

### **L'intervention sociale :**

Le recueil de l'information est fait à partir :

- de l'entretien :

- patient /assistante sociale,

- famille/assistante sociale.

- de la visite à domicile (avec I.D.E.).

L'entretien doit être fait le plus en amont possible. Tout est important quand le mode de traitement choisi est envisagé à domicile.

L'évaluation va tenir compte :

- du contexte socioprofessionnel et familial,
- des conditions de cadre de vie,
- de l'aide pour le maintien dans le milieu du travail ou pour l'insertion professionnelle,
- de la capacité à avoir des projets de vie (cf. vacances/population âgée/DP).

Cette évaluation n'est pas figée mais adaptée à l'évolution du patient et de sa situation. Ce sont des patients chroniques qui nécessitent un accompagnement à long terme.

### **Pour quelles missions ?**

- soutien au patient, à l'entourage, accès aux soins,
- maintien dans le milieu du travail ou reclassement,
- la DP est toujours effectuée à domicile d'où l'importance de la prévention de la dépendance des personnes âgées,
- maintien à domicile, besoins d'adaptation des lieux de vie,
- accompagnement social.

### **Quelle réponse le service social peut-il apporter pour le patient et pour l'équipe soignante ?**

Dans un service de soins, notre expertise sociale va proposer un projet social au patient et à l'équipe médicale et paramédicale.

### Comment consigner les résultats ?

Il faut définir les bases de l'évaluation sociale, dans le respect de la déontologie, qui nous demande :

- une obligation de discrétion,
- le respect du secret professionnel d'où les limites de l'évaluation que l'on va transmettre,
- le compte-rendu doit être adapté à son destinataire (médecin, équipe soignante...),
- la communication de l'évaluation des situations est nécessaire et possible dans l'intérêt du patient.

### Sous quelles formes ?

- rapport verbal : participation aux réunions de l'équipe médicale, staff...,
- grille (spécifique au service social A.I.D.E.R.) : les observations à communiquer sont consignées dans un cadre préétabli,
- étude des conséquences engendrées par la mise en route du traitement de suppléance :

- sur le budget familial (ex : frais générés par la mise à domicile),
- sur l'environnement familial,
- sur le milieu professionnel.

Cette évaluation n'est pas figée mais adaptée à l'évolution du patient et de sa situation.

## CONCLUSION

L'évaluation sociale est à repositionner non seulement au regard du patient et de son environnement, mais aussi lors de sa restitution dans le cadre d'une équipe.

On ne doit pas rechercher un consensus à tout prix. La mise en commun des informations des uns et des autres repose souvent sur la confrontation et l'analyse collective d'opinions multiples et, parfois contradictoires.

Une telle combinaison de regards croisés peut se dérouler dans une convivialité et un respect mutuel mais il faut bien le reconnaître, elle peut aussi se manifester dans une logique d'enjeu et de pouvoir.

## CONCLUSION

La reconnaissance des spécificités des uns et des autres concourt à rechercher les complémentarités à mettre en œuvre. Dans une institution médicale où les assistantes sociales sont les seuls à assurer une évaluation et à proposer un projet social au patient, l'expertise sociale doit être utilisée en complémentarité des spécificités de chaque professionnel.

Remarque : de plus en plus, les fonctions des assistantes sociales doivent tenir compte des missions demandées par les structures qui les emploient. Elles doivent appliquer la politique sociale de l'employeur tout en gardant leur indépendance pour assurer leur mission : faire remonter les besoins des personnes.